Documentation du fichier détail des naissances 2024

version du 10/07/2025



Direction des Statistiques Démographiques et Sociales Unité des Études Démographiques et Sociales Division Enquêtes et Études Démographiques

1. Présentation générale

a. Les bulletins de naissance

Chaque naissance d'enfant vivant survenue sur le territoire français doit faire l'objet d'un acte de naissance enregistré dans la commune où a eu lieu la naissance. Cet acte est dressé par une personne chargée des fonctions d'officier de l'état civil, présente dans chaque mairie. Cette déclaration doit être faite dans les cinq jours suivant l'accouchement. Lorsqu'un acte de naissance est établi, un bulletin de naissance (modèle 5) est rempli. Ce bulletin de naissance nominatif est transmis à l'Insee. Le bulletin de naissance comporte des variables dites administratives (nom, prénoms, sexe, date et lieu de naissance de l'enfant et des parents)¹ et des variables dites statistiques (activité professionnelle, nationalité, adresse du domicile des parents, conditions de l'accouchement, nombre d'enfants issus de l'accouchement, nombre d'enfants précédents de la mère, situation conjugale des parents et dates de reconnaissances).

Si une naissance est déclarée après le délai légal, un jugement déclaratif de naissance (JDN) est alors établi et un bulletin de transcription relatif à un jugement déclaratif de naissance (modèle 1b) est rempli. Ce bulletin est moins complet que le bulletin de naissance ; il ne comporte notamment pas les informations sur le nombre d'enfants issus de l'accouchement, sur les conditions de l'accouchement, sur les naissances précédentes, sur le choix du nom et sur la nationalité des parents.

Les bulletins de naissance sont renseignés sur support papier ou de façon dématérialisée ; il existe plusieurs logiciels utilisés par les mairies.

b. La production par l'Insee du fichier statistique des naissances

À partir des bulletins de naissance et de jugement déclaratif de naissance, l'Insee produit chaque année un fichier statistique des naissances. Il réalise pour cela diverses opérations de contrôle de la qualité. Tout d'abord, une vérification de l'exhaustivité des naissances (suppression des doublons, vérification de la complétude des remontées²) est réalisée. Des contrôles sont également effectués sur la qualité des variables, et certaines variables sont redressées ou corrigées de la non-réponse.

Liste des variables redressées et part de redressement

Variables brutes redressées	Part de redressement en 2024
Date de naissance de la mère	0,1 %
Lieu de naissance de la mère	0,7 %
Nationalité de la mère	2,1 %
Lieu de domicile de la mère	0,04 %
Nombre d'enfants issus de l'accouchement	2,2 %
Date de naissance du second parent	6,0 %

Le fichier de l'année *N* comporte les **naissances** d'enfants vivants **ayant eu lieu au cours de l'année** *N* **en France³ (France métropolitaine et DOM), quel que soit le lieu de domicile de la mère (y compris dans les COM et à l'étranger).** Par contre, il ne comporte pas les naissances de mères domiciliées en France ayant accouché dans les COM ou à l'étranger.

¹ Les variables administratives sont listées dans l'article 3 du chapitre II du décret n°82-103 du 22 janvier 1982 relatif au répertoire national d'identification des personnes physiques.

² Ce contrôle est assuré tout au long de l'année, en utilisant différents canaux : rapprochement avec les informations de la sphère sociale, vérification de la continuité des numéros d'acte, contrôles sur les volumétries.

³ Les DOM « historiques » (Guadeloupe, Martinique, Guyane, La Réunion) sont inclus depuis 1998, Mayotte depuis 2014. Les données diffusées par Eurostat incluent les données relatives à Saint-Martin, collectivité d'outre-mer ayant le statut de région ultra-périphérique.

c. Le fichier détail des naissances 2024

Le fichier détail des naissances 2024 a été produit à partir d'une extraction réalisée le 22 mars 2025.

Il comporte l'ensemble des naissances <u>vivantes</u> enregistrées en France en 2024, quel que soit le lieu de domicile de la mère. Les données sont définitives.

Il correspond à un extrait du fichier statistique des naissances 2024 mis à disposition *via* le CASD. Il contient **660 787 naissances vivantes**⁴ et **14 variables**.

2. Description détaillée des variables

Code	Libellé	Page
AGEMERE	Âge de la mère ayant accouché à la naissance de l'enfant (en âge atteint dans l'année)	3
AGEXACTM	Âge exact de la mère ayant accouché à la naissance de l'enfant (en âge en années révolues)	3
ANAIS	Année de naissance de l'enfant	3
DEPDOMM	Département de domicile de la mère ayant accouché	3
DEPNAIS	Département de naissance de l'enfant	5
GAGEXAPOM	Groupe d'âge du second parent (en âge en années révolues)	7
GAGPOM	Groupe d'âge du second parent (en âge atteint dans l'année)	8
INDLNM	Indicateur du lieu de naissance de la mère ayant accouché	8
INDNATM	Indicateur de nationalité de la mère ayant accouché	8
MNAIS	Mois de naissance de l'enfant	8
NBENF	Nombre d'enfants issus de l'accouchement	8
REGDOMM	Région de domicile de la mère ayant accouché	8
REGNAIS	Région de naissance de l'enfant	9
SEXE	Sexe de l'enfant	9

Nom de la variable	Туре	Longueur	Libellé	Modalités
AGEMERE	Caractère	2	Âge de la mère ayant accouché à la naissance de l'enfant (en âge atteint dans l'année)	
AGEXACTM	Caractère	2	Âge de la mère ayant accouché à la naissance de l'enfant (en âge en années révolues)	17 : 17 ans ou moins 18 à 45 : de 18 à 45 ans 46 : 46 ans ou plus
ANAIS	Caractère	4	Année de naissance de l'enfant	2024 : fichier des naissances 2024
DEPDOMM	Caractère	3	Département de domicile de la mère ayant accouché	01 : Ain 02 : Aisne 03 : Allier 04 : Alpes-de-Haute-Provence 05 : Hautes-Alpes 06 : Alpes-Maritimes 07 : Ardèche 08 : Ardennes 09 : Ariège 10 : Aube 11 : Aude

⁴ L'estimation provisoire réalisée pour le bilan démographique 2024 publié en janvier 2025 était de 663 000 naissances pour la France.

Nom de la variable	Туре	Longueur	Libellé	Modalités
				12 : Aveyron
				13 : Bouches-du-Rhône
				14 : Calvados
				15 : Cantal
				16 : Charente
				17 : Charente-Maritime
				18 : Cher
				19 : Corrèze
				2A : Corse-du-Sud
				2B : Haute-Corse
				21 : Côte-d'Or
				22 : Côtes-d'Armor
				23 : Creuse
				24 : Dordogne
				25 : Doubs
				26 : Drôme
				27 : Eure
				28 : Eure-et-Loir
				29 : Finistère
				30 : Gard
				31 : Haute-Garonne
				32 : Gers
				33 : Gironde
				34 : Hérault
				35 : Ille-et-Vilaine
				36 : Indre
				37 : Indre-et-Loire
				38 : Isère
				39 : Jura
				40 : Landes
				41 : Loir-et-Cher
				42 : Loire
				43 : Haute-Loire
				44 : Loire-Atlantique
				45 : Loiret
				46 : Lot
				47 : Lot-et-Garonne
				48 : Lozère
				49 : Maine-et-Loire
				50 : Manche
				51 : Marne
				52 : Haute-Marne
				53 : Mayenne
				54 : Meurthe-et-Moselle
				55 : Meuse
				56 : Morbihan

Nom de la variable	Туре	Longueur	Libellé	Modalités
				57 : Moselle
				58 : Nièvre
				59 : Nord
				60 : Oise
				61 : Orne
				62 : Pas-de-Calais
				63 : Puy-de-Dôme
				64 : Pyrénées-Atlantiques
				65 : Hautes-Pyrénées
				66 : Pyrénées-Orientales
				67 : Bas-Rhin
				68 : Haut-Rhin
				69 : Rhône
				70 : Haute-Saône
				71 : Saône-et-Loire
				72 : Sarthe
				73 : Savoie
				74 : Haute-Savoie
				75 : Paris
				76 : Seine-Maritime
				77 : Seine-et-Marne
				78 : Yvelines
				79 : Deux-Sèvres
				80 : Somme
				81 : Tarn
				82 : Tarn-et-Garonne
				83 : Var
				84 : Vaucluse
				85 : Vendée
				86 : Vienne
				87 : Haute-Vienne
				88 : Vosges
				89 : Yonne
				90 : Territoire de Belfort
				91 : Essonne
				92 : Hauts-de-Seine
				93 : Seine-Saint-Denis
				94 : Val-de-Marne
				95 : Val-d'Oise
				971 : Guadeloupe
				972 : Martinique
				973 : Guyane
				974 : La Réunion
				976 : Mayotte
				99 : COM ou étranger
DEPNAIS	Caractère	3	Département de naissance de l'enfant	01 : Ain

Nom de la variable	Туре	Longueur	Libellé	Modalités
				02 : Aisne
				03 : Allier
				04 : Alpes-de-Haute-Provence
				05 : Hautes-Alpes
				06 : Alpes-Maritimes
				07 : Ardèche
				08 : Ardennes
				09 : Ariège
				10 : Aube
				11 : Aude
				12 : Aveyron
				13 : Bouches-du-Rhône
				14 : Calvados
				15 : Cantal
				16 : Charente
				17 : Charente-Maritime
				18 : Cher
				19 : Corrèze
				2A : Corse-du-Sud
				2B : Haute-Corse
				21 : Côte-d'Or
				22 : Côtes-d'Armor
				23 : Creuse
				24 : Dordogne
				25 : Doubs
				26 : Drôme
				27 : Eure
				28 : Eure-et-Loir
				29 : Finistère
				30 : Gard
				31 : Haute-Garonne
				32 : Gers
				33 : Gironde
				34 : Hérault
				35 : Ille-et-Vilaine
				36 : Indre
				37 : Indre-et-Loire
				38 : Isère
				39 : Jura
				40 : Landes
				41 : Loir-et-Cher
				42 : Loire
				43 : Haute-Loire
				44 : Loire-Atlantique
				45 : Loiret
				46 : Lot

Nom de la variable	Туре	Longueur	Libellé	Modalités
				47 : Lot-et-Garonne
				48 : Lozère
				49 : Maine-et-Loire
				50 : Manche
				51 : Marne
				52 : Haute-Marne
				53 : Mayenne
				54 : Meurthe-et-Moselle
				55 : Meuse
				56 : Morbihan
				57 : Moselle
				58 : Nièvre
				59 : Nord
				60 : Oise
				61 : Orne
				62 : Pas-de-Calais
				63 : Puy-de-Dôme
				64 : Pyrénées-Atlantiques
				65 : Hautes-Pyrénées
				66 : Pyrénées-Orientales
				67 : Bas-Rhin
				68 : Haut-Rhin
				69 : Rhône
				70 : Haute-Saône
				71 : Saône-et-Loire
				72 : Sarthe
				73 : Savoie
				74 : Haute-Savoie
				75 : Paris
				76 : Seine-Maritime
				77 : Seine-et-Marne
				78 : Yvelines
				79 : Deux-Sèvres
				80 : Somme
				81 : Tarn
				82 : Tarn-et-Garonne
				83 : Var
				84 : Vaucluse
				85 : Vendée
				86 : Vienne
				87 : Haute-Vienne
				88 : Vosges
				89 : Yonne
				90 : Territoire de Belfort
				91 : Essonne
				92 : Hauts-de-Seine

Nom de la variable	Туре	Longueur	Libellé	Modalités
GAGEXAPOM	Caractère	2	Groupe d'âge du second parent (en âge en années révolues)	93 : Seine-Saint-Denis 94 : Val-de-Marne 95 : Val-d'Oise 971 : Guadeloupe 972 : Martinique 973 : Guyane 974 : La Réunion 976 : Mayotte 10 : de 12 à 17 ans 15 : de 18 à 19 ans 20 : de 20 à 24 ans 25 : de 25 à 29 ans 30 : de 30 à 34 ans 35 : de 35 à 39 ans 40 : de 40 à 44 ans 45 : de 45 à 49 ans 50 : de 50 à 54 ans 55 : de 55 à 59 ans
GAGPOM	Caractère	2	Groupe d'âge du second parent (en âge atteint dans l'année)	60 : de 60 à 64 ans 65 : 65 ans ou plus 10 : de 12 à 17 ans 15 : de 18 à 19 ans 20 : de 20 à 24 ans 25 : de 25 à 29 ans 30 : de 30 à 34 ans 35 : de 35 à 39 ans 40 : de 40 à 44 ans 45 : de 45 à 49 ans 50 : de 50 à 54 ans 65 : de 55 à 59 ans 60 : de 60 à 64 ans 65 : 65 ans ou plus
INDLNM	Caractère	1	Indicateur du lieu de naissance de la mère ayant accouché	1 : Née en France métropolitaine 2 : Née dans un DOM 3 : Née dans un COM 4 : Née à l'étranger
INDNATM	Caractère	1	Indicateur de nationalité de la mère ayant accouché	1 : Française 2 : Étrangère
MNAIS	Caractère	2	Mois de naissance de l'enfant	01 à 12 : janvier à décembre
NBENF	Caractère	1	Nombre d'enfants issus de l'accouchement	1 : 1 enfant 2 : 2 enfants 3 : 3 enfants ou plus

Nom de la variable	Туре	Longueur	Libellé	Modalités
REGDOMM	Caractère	2	Région de domicile de la mère ayant accouché	01 : Guadeloupe 02 : Martinique 03 : Guyane 04 : La Réunion 06 : Mayotte 11 : Île-de-France 24 : Centre – Val de Loire 27 : Bourgogne – Franche-Comté 28 : Normandie 32 : Hauts-de-France 44 : Grand Est 52 : Pays de la Loire 53 : Bretagne 75 : Nouvelle Aquitaine 76 : Languedoc-Roussillon – Midi-Pyrénées 84 : Auvergne – Rhône-Alpes 93 : Provence-Alpes-Côte d'Azur 94 : Corse 99 : COM ou étranger
REGNAIS	Caractère	2	Région de naissance de l'enfant	01 : Guadeloupe 02 : Martinique 03 : Guyane 04 : La Réunion 06 : Mayotte 11 : Île-de-France 24 : Centre – Val de Loire 27 : Bourgogne – Franche-Comté 28 : Normandie 32 : Hauts-de-France 44 : Grand Est 52 : Pays de la Loire 53 : Bretagne 75 : Nouvelle Aquitaine 76 : Languedoc-Roussillon – Midi-Pyrénées 84 : Auvergne – Rhône-Alpes 93 : Provence-Alpes-Côte d'Azur 94 : Corse
SEXE	Caractère	1	Sexe de l'enfant	1 : Masculin 2 : Féminin